



Demission Président Association

Par **doudou97**, le **09/01/2014** à **21:39**

Bonjour,

Nous avons une association de loi 1901. Plusieurs membres dont le Président du bureau souhaitent abandonner pour diverses raisons.

Dans le statut il est indiqué que le bureau est élu pour 2ans.

Ce statut a été signé le 29 janvier 2012.

Quelle est la démarche à tenir pour que ces membres puissent laisser l'association ?

Cordialement.

Par **moisse**, le **10/01/2014** à **09:28**

Bonjour,

Il suffit à ces membres d'envoyer une lettre de démission soit du bureau seulement, soit aussi de l'association.

Mais il est de tradition que dans un tel cas le président démissionnaire organise une assemblée générale de l'association si la tenue d'une telle réunion est prévue dans les statuts.

Par **doudou97**, le **10/01/2014** à **15:14**

merci